

## Mémorandum pour les élections fédérales 2014

### Educaid.be – Plateforme belge pour l'éducation et le développement

*La plateforme Educaid.be rassemble des institutions, organisations et individus qui travaillent dans le secteur de la formation et/ou de l'éducation au sein de la coopération au développement belge. Son objectif consiste à renforcer les capacités de chaque organisation et à amplifier et soutenir les politiques et stratégies belges concernant l'éducation et le développement.*

#### 1. La Belgique ne tient pas ses promesses

Les dépenses officielles pour la coopération au développement de la Belgique ont baissé depuis 2010 de 0,64% à 0,47% du PNB. En 2012 et 2013, 22% du budget belge de la coopération au développement a été coupé. Néanmoins, la Belgique s'est imposée l'obligation légale de consacrer 0,7% de son PNB à partir de 2010 à la coopération au développement.

Tandis qu'à travers le monde 1,3 milliards de personnes vivent toujours dans une pauvreté extrême, 126 millions d'enfants ne vont toujours pas à l'école, près de 20 000 enfants de moins de 5 ans meurent tous les jours. Année après année, la Belgique fait moins d'efforts pour honorer ses promesses envers le Sud. Educaid.be lance un appel au gouvernement pour mettre un terme aux réductions budgétaires récurrentes dans la coopération au développement et rehausser l'APD belge autour de 0,7%, y compris une attention pour la part légitime de la coopération indirecte.

Après les années d'incertitude et de réformes qu'a connues le secteur de la coopération indirecte, la stabilité à long terme doit désormais être garantie par le gouvernement fédéral, tant en ce qui concerne le cadre politique qu'en termes budgétaires ou de modalités d'exécution.

#### 2. Investissements dans l'éducation = impact réel

La plateforme Educaid.be partage les conclusions entre autre du Partenariat Mondial pour l'Education, de la Banque Mondiale et de l'UNESCO concernant l'impact important de l'éducation sur le développement humain et économique :

- L'éducation mène à une **augmentation des revenus** et une **croissance économique**. Un an de scolarité additionnel a pour résultat un progrès du revenu individuel de 10%, tandis que chaque année scolaire supplémentaire fait avancer le produit national brut de 0,37%.
- L'éducation mène à une **amélioration de la santé**. Ainsi, chaque année scolaire supplémentaire que suivent les mères entraîne une diminution de la mortalité infantile de 5 à 10%.
- L'éducation mène à une plus **grande égalité des genres**, avec un impact sur les revenus et la croissance économique annuelle par habitant. Un investissement dans l'éducation des filles peut par exemple accroître le rendement agricole de 25% en Afrique subsaharienne.
- L'éducation mène à une prise de conscience sur le **changement climatique**, avec des mesures portant sur la diminution des émissions et comment apprendre à vivre avec les conséquences.
- L'éducation joue un rôle dans la **consolidation de la paix** et la promotion de la **démocratie**. L'éducation est l'une des conditions pour parvenir à une société vivant en paix.

Il ne faut bien sûr pas oublier que l'éducation est un droit fondamental de l'homme qui a été inclus dans la convention sur les droits de l'homme la plus largement ratifiée, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

### 3. Recommandations pour la Coopération au Développement belge concernant les priorités en éducation

Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO il y a toujours en 2011, 57 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école. Et ce chiffre ne prend pas en compte ceux qui y vont mais qui n'apprennent pas suffisamment en raison de la faible qualité de l'enseignement. Selon le dernier Rapport mondial de suivi sur l'Education, globalement les inégalités dans les résultats d'apprentissage restent fortes. En 2015, 250 millions d'enfants en devraient toujours pas savoir lire ou écrire au moment où ils atteignent le quatrième degré. Ceci a des répercussions importantes sur l'entrée dans l'enseignement supérieur et/ou sur le marché du travail.

À partir de ce constat Educaid.be souligne l'importance de trois priorités d'enseignement reliées entre elles :

- Parvenir à une **égalité et un véritable accès** à l'éducation pour des populations défavorisées, exclues, ainsi que pour des enfants et jeunes vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes et les filles ;
- Viser une **augmentation des taux de réussite** et donc une réduction du **décrochage scolaire** ;
- Une **amélioration des résultats d'apprentissage** à la fin de différents niveaux d'enseignement.

Pour remplir ces objectifs, Educaid.be plaide en faveur d'une **bonne qualité** de l'offre d'enseignement et de formation dans le Sud, avec une attention entre autre pour des enseignants et directeurs compétents et des programmes, des méthodes pédago-didactiques et du matériel d'apprentissage pertinents. De plus, Educaid.be met l'accent sur une **approche intégrale** de l'enseignement et de la formation : un renforcement réciproque de tous les niveaux d'enseignement et une **transition souple entre les niveaux d'enseignement**, à partir de la maternelle, en passant par le primaire, le secondaire et le supérieur, vers le monde du travail et l'apprentissage tout au long de la vie.

### 4. Recommandations pour la Coopération au Développement belge concernant les modalités

Ces 30 dernières années, la Belgique a investi dans l'éducation, avec en moyenne environ 8% de la coopération au développement dédiée à l'éducation. Depuis 2009, l'aide à l'éducation est en recul. Vue la pertinence pour le développement citée auparavant, Educaid.be plaide pour une mise à disposition de **plus de ressources pour le secteur de l'éducation**.

La question des ressources pour l'éducation demande une **explication sur ce qui compose le budget du secteur de l'éducation**. En effet, une bonne partie du soutien comptabilisé pour le secteur de l'éducation ne contribue pas directement à renforcer les systèmes éducatifs dans le Sud, mais à renforcer d'autres secteurs.

Pour la **coopération au développement bilatérale**, le secteur de l'éducation est le moins présent dans les pays partenaires (seul 4 sur 18). Il y aura peu de changements dans cette situation, étant

donné que les analyses sectorielles préalables aux programmes de coopération ne sont réalisées que pour les priorités des programmes prédéterminées. C'est pour cela que la plateforme plaide pour de bonnes analyses sectorielles pour tous les secteurs prioritaires. Si l'analyse sectorielle indique qu'il existe d'importants défis dans le secteur de l'éducation, ceci devrait aussi permettre la réorientation de l'aide belge en faveur de ce secteur.

Vu l'ampleur (plutôt limitée) de la coopération au développement belge, et de l'expertise belge dans le domaine de la gestion de l'éducation, de la qualité de l'éducation et de l'égalité des chances dans l'éducation, la valeur ajoutée de l'aide gouvernementale et non gouvernementale belges à l'éducation dans le Sud se trouve dans le soutien à la qualité de l'éducation et à l'égalité des chances en éducation dans le Sud.

Educaid.be demande de continuer à s'engager diplomatiquement et financièrement pour l'éducation dans la **coopération multilatérale**, surtout dans l'optique d'accroître l'accès des enfants et jeunes vulnérables.

Actuellement, la Coopération au développement belge (DGD) ne dispose que de quelques spécialistes en éducation, tant au siège (une personne) que sur le terrain. En ce sens, le renforcement des **capacités internes** de la DGD est essentiel pour assurer une réelle prise en compte de la priorité sectorielle « Education » fixée par la Loi sur la Coopération belge. Educaid.be demande en outre de mieux exploiter les connaissances, l'expertise et les expériences de terrain de **tous les acteurs**, et la reconnaissance, par la DGD, d'Educaid.be comme interlocuteur privilégié pour toute initiative préparatoire aux orientations politiques envisagées.

Educaid.be souhaite finalement de voir la **cohérence politique** suffisamment protégée en ce qui concerne l'éducation et la coopération au développement entre les différentes branches de la structure étatique belge et les différents départements.